

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE CHEERLEADING | SAISON 2023- 2024

1. RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Seront appliqués, par ordre de prépondérance, les règlements spécifiques ci-dessous, la réglementation générale du RSEQ Montréal ainsi que les règlements techniques et les règlements généraux de sécurité et spécifications pour les routines de la Fédération de cheerleading du Québec (FCQ).

N.B. Les règlements spécifiques et généraux s'additionnent lorsqu'ils ne sont pas conflictuels.

2. ÉTHIQUE SPORTIVE

Les valeurs de respect et d'éthique sportive sont au cœur des actions et services offerts par le RSEQ Montréal. Nous appliquons les principes d'intervention du programme des 3R de l'éthique sportive soient :

- Respect envers soi-même
- Respect envers les autres
- Responsabilité de nos actions

Le RSEQ Montréal met à la disposition de ses élèves-athlètes, entraîneurs et membres du personnel d'encadrement, un code d'éthique du sport étudiant auquel ils devront se conformer, sous peine de sanction.

Nous vous invitons à prendre connaissance des différentes informations relatives au programme des 3R de l'éthique sportive sur notre site internet : <https://www.rseqmontreal.com/fr/formation/3r-de-l-ethique-sportive/>

3. CATÉGORIES

Catégorie	Niveau FCQ	Nombre d'athlètes	Date de naissance
Primaire		5 à 30	1 ^{re} à 6 ^e année primaire
Benjamin	1 et 2	5 à 30	Du 1 ^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2011
Cadet	2 et 3	5 à 30	Du 1 ^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2009
Juvenile	3 et 4	5 à 30	Du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 septembre 2007
Ouvert	1, 2 et 3	5 à 30	Du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 septembre 2011

Dans le cas où le nombre d'équipes inscrites dans une catégorie dépasse dix (10) équipes, une première division supplémentaire sera intégrée aux catégories selon le nombre d'athlètes par équipe.

- Très petite : 5 à 16 athlètes
- Petite : 17 à 22 athlètes
- Grande : 23 à 30 athlètes

Si le nombre d'équipes dans une même catégorie dépasse encore dix (10) équipes à la suite de l'ajout de première division, une seconde division sera ajoutée en fonction du sexe des élèves-athlètes (féminin ou mixte).

Cependant, un minimum de quatre (4) équipes est requis pour que les subdivisions soient appliquées et pour qu'une catégorie soit maintenue.

Dans le cas où le nombre d'équipe inscrites dans un niveau est de plus de neuf (9), ce niveau pourra être subdivisé en sous-niveaux d'équipes en fonction du nombre d'élèves-athlètes au sein de l'équipe. Si à la suite de cette première subdivision, un niveau dépasse neuf (9) équipes, une deuxième subdivision sera effectuée en fonction du sexe des élèves-athlètes au sein de l'équipe (féminin ou mixte). Un minimum de quatre (4) équipes est requis pour que les subdivisions soient appliquées.

4. ADMISSIBILITÉ

4.1 ADMISSIBILITÉ DES ÉQUIPES

Chaque équipe doit être composée d'un minimum de six (6) et d'un maximum de trente-huit (38) personnes, se répartissant ainsi :

Membre de l'équipe	Nombre
Athlètes	Minimum 5 – Maximum 30
Réservistes	Maximum 4
Entraîneurs / Accompagnateurs	Maximum 4 entraîneurs / accompagnateurs dont au moins 1 âgé de plus de 18 ans et certifié par la FCQ Minimum 1 entraîneur-chef par groupe de 12 athlètes

4.2 ADMISSIBILITÉ DES ÉLÈVES-ATHLÈTES

Les équipes peuvent être composées d'élèves-athlètes féminins et masculins, sans distinction.

4.2.1 RÉSERVISTES

Chaque équipe a droit d'inscrire jusqu'à quatre (4) réservistes. Ils devront être identifiés sur S1 et être en uniforme le jour de la compétition afin d'accéder au site de compétition.

4.2.2 SURCLASSEMENT

À l'exception de la catégorie ouvert, pouvant être composée d'élèves-athlètes de catégories benjamin à juvénile, seul le simple surclassement est accepté.

4.2.3 CHEVAUCHEMENT

Un élève-athlète peut participer avec son équipe dans sa catégorie et faire partie d'une équipe d'une autre catégorie (chevauchement). Le chevauchement sera permis pour trois (3) élèves-athlètes de l'équipe en respectant la règle de simple surclassement. Ces athlètes devront être identifiés sur S1.

4.3 ADMISSIBILITÉ DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

Le numéro FCQ de l'entraîneur-chef devra être inscrit sur la plate-forme S1 avant la date limite d'ajout des participants.

Seules les personnes identifiées (entraîneurs et accompagnateurs) sur S1 auront accès au tapis de compétition et pourront demeurer en bordure du tapis lors des prestations. L'entraîneur-chef est responsable de l'équipe et doit accompagner l'équipe **en tout temps dans les différentes stations.**

L'entraîneur-chef responsable de l'équipe sera vérifié à chaque événement et les éléments suivants devront être présentés lors de l'accréditation :

- Carte d'identité avec photo (carte d'assurance maladie, permis de conduire ou passeport)
- Preuve de certification FCQ en cheerleading
- Date d'expiration de la carte de premiers soins
- Date de naissance

5. CALENDRIER

Une fois l'horaire des compétitions publié, les frais d'inscription seront chargés aux équipes inscrites. Si une équipe décide de se retirer, elle devra payer les frais d'inscription à la compétition.

6. RESPONSABILITÉS DES ÉQUIPES

Chaque équipe est responsable de fournir deux (2) disques compacts (CD) contenant **uniquement** la trame sonore de la prestation. Les disques compacts doivent être identifiés de la façon suivante :

- Nom de l'école
- Nom de l'équipe
- Catégorie

Il est de la responsabilité de l'équipe de s'assurer que la trame sonore est de bonne qualité.

Toute chanson utilisant des blasphèmes, des paroles indécentes, des propos racistes ou à connotation sexuelle sera défendue.

7. SPÉCIFICITÉ DE LA DISCIPLINE

- 7.1 Lors des compétitions, toutes les équipes devront obligatoirement se présenter aux deux (2) stations suivantes avant d'accéder à l'aire de compétition : l'**accréditation** et la **vérification**.

7.1.1 ACCRÉDITATION DES ÉQUIPES

Toutes les membres de l'équipe devront se rendre à cette station à l'heure indiquée sur l'horaire avec l'ensemble de leurs élèves-athlètes et présenter les cartes étudiantes. La vérification des cartes et des athlètes sur **S1** se fera systématiquement.

Le non-respect de ce règlement entraîne la disqualification de l'élève-athlète fautif ; ce dernier ne pourra prendre part à l'événement.

La carte étudiante de l'année scolaire en cours doit comporter une photo et la date de naissance de l'élève (code permanent). Une photocopie en couleur de la carte ou de la fiche étudiante avec photo est également valide. Toutefois, dans le cas d'une photocopie, la signature ou les initiales de la direction d'école ou du responsable des sports doivent apparaître sur chaque carte ou fiche photocopie.

Il est également possible de présenter comme preuve d'identité sa carte d'assurance maladie avec **photo** (attention aux moins de 14 ans).

7.1.2 VÉRIFICATION DES ÉLÈVES-ATHLÈTES

Toutes les équipes devront se rendre à cette station à l'heure indiquée sur l'horaire avec l'ensemble de ses élèves-athlètes afin que ces derniers soient vérifiés afin de répondre aux exigences de sécurité, comme spécifiée dans la réglementation de la Fédération de cheerleading du Québec. Pour connaître cette réglementation, bien vouloir se référer aux informations disponibles sur le site internet de la fédération :

<https://www.cheerleadingquebec.com/fr/page/scolaire/scolaire - reglements.html>

Lors de la vérification, tous élèves-athlètes qui ne collaborent pas à l'application des règlements se verront disqualifiés de la compétition. Des déductions seront alors attribuées à leur équipe.

7.2 CHEER CHANT

Les exigences et les paramètres concernant le cheer chant seront appliqués selon la réglementation de la FCQ.

Catégories primaires et secondaires

- Le cheer chant est obligatoire et sera noté dans le pointage pour le circuit secondaire.

8. CHAMPIONNAT RÉGIONAL

Pour accéder au championnat régional, toutes les équipes doivent obligatoirement participer à la compétition amicale.

8.1 RÉCOMPENSES

Une bannière permanente est remise à l'équipe qui se sera classée première au classement de chacun des niveaux des catégories au programme du championnat.

Des médailles sont remises à chacun des membres des équipes qui se sont respectivement classées :

- Première : médaille d'or
- Deuxième : médaille d'argent
- Troisième : médaille de bronze

9. CHAMPIONNAT PROVINCIAL

Seules les catégories suivantes seront offertes au championnat provincial :

- Benjamin niveau 1 et 2
- Cadet niveau 2 et 3
- Juvénile niveau 3 et 4
- Ouvert niveau 1, 2 et 3

Pour qu'une équipe ait accès au championnat provincial, elle devra être inscrite dans l'une de ces catégories, petite ou grande, lors de notre championnat régional.

Les catégories primaire ne sont pas offertes au championnat provincial